

## COMPTE RENDU SOMMAIRE

---

Excusés : CHAUVIGNÉ M. COATGLAS N. BOUET E. CHARRON X. ROMPILLON B.

### COMMISSION AMÉNAGEMENTS BOURG

L'aménagement de la rue du Commerce au niveau de la zone d'activités sera réalisé prochainement, ainsi que le déplacement du panneau d'entrée d'agglomération. Ces travaux ont été confiés à la SARL AQUA.TERRA Création pour un montant de 5273.70 € HT.

L'aménagement envisagé entre la zone d'activités et le garage Plain'Auto, sera réalisé en septembre/octobre prochains afin d'obtenir une meilleure mise en œuvre de la terre végétale favorisant la reprise des végétaux. Il est prévu l'arrachage des haies et la pose de buses sur une longueur de 96 ml. La fourniture des plants composant une haie bocagère sera assurée par Mission Bocage du Pays des Mauges, cette dépense s'élève à 1450 € HT.

En ce qui concerne les illuminations, l'ensemble de celles-ci était en location. L'installation des guirlandes traversières ayant nécessité la pose de crochets en façade d'immeubles et de câblage, ces dernières seront acquises auprès de la société ADICCO.

### COMMISSION VOIRIE

Avant de présenter ses projets relatifs à la voirie à Communauté de Communes du Bocage, la commission a procédé à un repérage des travaux d'entretien de voirie (résorber les nids de poule et les pousses d'herbes au centre de certains chemins ruraux, refaire des saignées pour évacuer l'eau, goudronnage de tranchée et rives de chaussée, réalisation des marquages horizontaux).

La Communauté de Communes ayant aussi en charge les investissements de voirie, il est prévu la construction de trottoirs rue des Tilleuls, dont un contrat de maîtrise d'œuvre a été signé avec la société LEGRAS INGENIERIE. Le forfait provisoire de rémunération s'élève à 1619.80 € HT et les travaux sont estimés à 19056.50 € HT. Différents travaux relatifs au curage des fossés, la réalisation de revêtements, déflaschage partiel de chaussée sont à réaliser en 2015, pour tout cela des devis sont sollicités.

Sur le chemin des Places, le chantier de remplacement de la canalisation d'eau potable est maintenant terminé, il reste à réaliser les branchements des riverains concernés. Ces travaux sont à la charge du SMAEP.

### AMÉNAGEMENT PLACE DU CALVAIRE

Monsieur le maire présente le projet d'aménagement et de mise en sécurité du centre bourg préparé par la société LEGRAS INGENIERIE, et s'agissant des RD 171 ET 158 il précise avoir consulté les services du Conseil Général. Ce projet est estimé 401000 € HT et éligible aux secteurs d'intervention de la DETR 2015. Le conseil approuve l'estimatif des travaux et sollicite une subvention de l'État au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2015. Parallèlement, une demande de subvention sera déposée au Conseil Général.

### COMMISSION SENTIERS DE RANDONNÉES

Après avoir rencontré le groupe de randonneurs bénévoles la commission indique qu'ils interviendront début février pour l'entretien des portions de chemins ne pouvant être entretenues par des engins et donne son accord pour la mise à disposition de matériels de débroussaillage. Enfin ces mêmes randonneurs sont d'accord pour contrôler le balisage des différents chemins.

### COMMISSION BATIMENTS

La commission a rencontré les responsables de la paroisse pour évoquer le remplacement de la chaudière actuelle et peut-être s'orienter vers un autre mode de chauffage. Considérant le nombre d'heures de chauffage limité par an, il convient d'étudier chaque type de chauffage pour en limiter le coût. La commission se charge de contacter différentes entreprises.

Monsieur le maire donne lecture de la proposition de contrat de maintenance pour l'entretien de l'installation campanaire de l'église paroissiale présenté par la société BODET, dont le montant s'élève à 280 € HT. Le conseil approuve les termes du contrat proposé.

### COMMISSION COMMUNICATION

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 5 avril 2001 fixant le tarif des encarts publicitaires pour le bulletin municipal, et la délibération du 20 septembre 2011 accordant à chaque artisan/entreprise/commerçant/plainais la gratuité pour un encart publicitaire au format 1/10ème de page. Considérant l'antériorité de la décision relative au tarif des encarts publicitaires, il convient de le revaloriser. Le conseil fixe le nouveau tarif comme suit :

- annonce sur format 1/10ème de page : 20 €
- annonce sur format 1/5ème de page : 38 €
- annonce sur format 3/10ème de page : 54 €
- annonce sur format 2/5ème de page : 69 €

### DIVERS

- Restaurant scolaire: La commission fait appel aux bonnes volontés qui pourraient donner un peu de leur temps lors du déjeuner des enfants (aider les tout petits, surveillance)
- Chemin rural dit de la Croix Rouge: Le bornage d'une partie du chemin a été réalisé fin décembre par le Cabinet CHAUVEAU-ROUSSEL-LANGLOIS. Sur le terrain, le géomètre intervenant a fait preuve de compétence et de pédagogie.
- Cérémonie des vœux : Considérant le nombre de participants, la réflexion est engagée pour une évolution de la formule.

*Prochaines réunions : 10 février et 24 mars 2015*